

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juillet, à dix-sept heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 13 juillet 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – BORDES Gilbert – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés :

Sandrine DUBOUIS – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FLOIRAT Myriam – CANFORA Carmine.

Pouvoirs : (Il de l'article 3 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020)

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Mme VELLEINE-DEMAY Corinne.
2. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.

Suppléances :

M. BORDES Gilbert remplace M. CANFORA Carmine.

Secrétaire de séance : M. NOURRISSEAU Pierre-Marie.

Sylvain GAUDY, le Président sortant adresse un mot d'accueil aux Conseillers communautaires nouvellement élus et invite M. Raymond RABETEAU à prendre la présidence de la séance en tant que Doyen d'âge de l'assemblée.

M. Raymond RABETEAU ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel, il déclare installés les 64 Conseillers communautaires de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest et constate que le quorum (22) est atteint avec 61 Conseillers physiquement présents.

Les fonctions de secrétaire de séance sont confiées à M. Pierre-Marie NOURRISEAU en tant que benjamin de l'assemblée.

M. NOURRISEAU accepte ces fonctions.

1. ELECTION DU PRESIDENT (*Délibération n°2020-07-01*)

Référence juridique : article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), par renvoi à l'article L.2122-7 du même code.

M. RABETEAU invite les candidats à la présidence à se déclarer.

Sont candidats :

- M. GAUDY Sylvain, Maire de Saint-Pierre-Chérignat et Président sortant
- M. LAROCHE Michel, Conseiller municipal de la Commune de Saint-Dizier-Masbaraud.

Le Président-Doyen autorise les candidats à s'exprimer, en veillant à ce que chacun dispose d'un temps de parole équitable.

M. GAUDY demande au Président-Doyen la possibilité de venir s'exprimer face à l'assemblée. Le Président-Doyen demande à M. GAUDY de rester à sa place durant sa prise de parole.

M. GAUDY :

« Mesdames, Messieurs, je suis candidat à la Présidence de la Communauté de communes. Pour ceux qui ne me connaissent pas, Sylvain GAUDY, 33 ans, paysan de mon état. Je suis élu sur la Commune de Saint-Pierre-Chérignat depuis 2008, maire de la Commune depuis 2014 et renouvelé en 2020. En 2017, j'ai été élu Président de la nouvelle communauté de communes Creuse Sud-Ouest. A mon arrivée, la structure connaissait un déficit budgétaire assez conséquent puisque pour boucler le premier budget il a fallu faire des coupes drastiques pour faire des économies de l'ordre de 680 000€. Aujourd'hui à la fin des 3 ans, l'excédent de fonctionnement est de 280 000€. Nous avons réussi à stabiliser les finances. Nous nous sommes mis, élus, autour de la table pour constituer les statuts et pour faire un projet de territoire qui a été adopté par tous les élus présents ce jour-là. La Communauté de communes c'est le cœur de l'économie, aujourd'hui la communauté de communes a deux sites artisanaux et commerciaux à remplir, à Bourgneuf et à Ahun. La Communauté de communes c'est aussi l'Enfance-Jeunesse, compétence territorialisée, qui a évolué avec la mise en place du RAM itinérant sur le secteur de Bourgneuf. La Communauté de communes c'est aussi la saison culturelle itinérante qui rencontre un vif succès. La Communauté de communes c'est aussi le ramassage des ordures ménagères, compétence territorialisée également avec l'intervention de 2 syndicats. La Communauté de communes c'est avant tout le projet de territoire. Les élus du mandat précédent ont discuté, échangé dans des ateliers, des tables rondes. Ce projet devra être rediscuté, amélioré, réorienté puisque le Conseil accueille 32 nouveaux élus, à qui l'ont doit permettre de s'approprier la Communauté de communes. Ce projet était basé sur 3 piliers : les relations Communes/Communauté de communes, l'innovation du territoire et l'identité du territoire. Il était phasé sur 7 ans, jusqu'en 2022 pour mettre les choses en ordre de marche d'un point de vue financier, technique et juridique et jusqu'en 2026 pour la continuité, l'investissement et la reprise des compétences. La Conférence des Maires a été créée pour permettre à chaque

Commune de s'exprimer sur les points stratégiques menés par la Communauté de communes. Le temps de discussion pour mettre tout ça en place a été énorme et je tiens à remercier tous les élus qui ont pu œuvrer et discuter pour apporter leur contribution à la constitution et à l'évolution de cette Communauté de communes. Ce que je vous propose, c'est une certaine continuité, expliquer, et permettre aux nouveaux élus de s'approprier ce projet de territoire pour qu'il évolue, pour que chacun mette sa pierre à l'édifice, pour que la Communauté de communes ne soit pas une supra structure qui dépouille les Communes mais bien au contraire un outil de développement pour que les investissements que nous faisons dans nos Communes, tels que la voirie, l'entretien des écoles, des logements, ne se limitent pas à boucher des courants d'air ou rendre une route plus confortable, mais constituent bien un moyen d'attirer de nouvelles personnes sur notre territoire. Pour ça il faut à cette Communauté de communes un exécutif, pour mettre en œuvre vos décisions, vos propositions. Je vais vous proposer un Bureau communautaire composé de 7 Vice-Présidents. Avec 4 pôles : 1 pôle régalien composé de 2 Vice-Présidents avec les délégations « Finances et Administration générale » et « Ressources humaines », 1 pôle développement du territoire avec un Vice-Président en charge de l' « Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie » et 1 Vice-Président en charge du « Développement économique et des énergies renouvelables », 3^{ème} pôle, l'Environnement avec la compétence phare qui va être à discuter : l'Eau potable, l'Assainissement et le Cadre environnemental, 1 autre pôle service à la population avec 2 Vice-Présidences : « Enfance-Jeunesse, Culture et Vie associative, Santé » et « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (CTDMA) - Economie circulaire ». Avant tout, ce qui est primordial ce sont des Commissions fortes où les Conseillers pourront s'exprimer. Les Conseillers communautaires certes, mais les Conseillers municipaux aussi. Nous devons ouvrir les Commissions à tous les élus du territoire pour que chacun puisse donner son avis, son ressenti, ses priorités. Il n'y a que comme ça que la Communauté de communes sera appropriable par tous les élus. La communication, bonne ou mauvaise passe avant tout par nous. A nous de faire en sorte que nous puissions faire approprier aux élus du territoire cette structure qui est un outil de développement pour les Communes qui la composent. Nous avons tous le même problème, la désertification et le manque de moyens. Mutualisons, œuvrons ensemble et développons notre territoire. Merci. »

Le Président-Doyen précise que M. LAROCHE dispose d'un temps de paroles de 6 minutes, équitable au temps de paroles accordé à M. GAUDY.

M. LAROCHE :

« Mesdames, Messieurs, vous avez tous reçu ma déclaration de candidature que vous avez, j'espère eu le temps de lire. Quand j'écoute M. GAUDY dire que tout est beau, tout est bien dans la Communauté de communes, ce n'est pas le constat qu'en fait le groupe de personnes auquel j'appartiens et que je porte aujourd'hui. Le territoire, ses habitants sont loin de la Communauté de communes, ils ne savent pas ce qui s'y passe, ils ne savent pas comment se déroulent les réunions. Ils ne savent pas à quoi ça sert cette Communauté de communes. Notre souhait, notre vœu, c'est d'abord envers nos concitoyens, de faire en sorte que cette Communauté de communes ils se l'approprient aussi et qu'ils sachent les effets du travail des élus communautaires envers eux. On veut des organismes visibles, une communication lisible. Pour l'instant, il est difficile de savoir ce qu'il se passe. Notre travail est un travail technique, ce n'est pas moi tout seul qui ai constitué le programme que vous avez pu recevoir. Ce n'est pas moi qui ai fait seul tout ce travail-là. Cette équipe on la retrouvera au sein des Vice-Présidences mais aussi au sein du bureau. Puisque nous aussi, le hasard, nous proposons 6-7 Vice-Présidences mais nous y associerons aussi 7, 8 membres du Bureau, de façon à constituer un Bureau de 16 personnes. Et ces membres du Bureau seront associés au travail des Vice-Présidents dans les Commissions. Ils seront chargés avec les Vice-Présidents d'animer les Commissions. Les Commissions doivent avoir un travail transversal puisque le même sujet peut être abordé dans plusieurs commissions différentes. C'est bien sur la façon de

travailler, la façon d'avancer ensemble, de prendre les diversités de ce territoire qui est immense, que nous voulons travailler. Il y a des problématiques qui sont très différentes entre les bourgs-centre, les petits villages que nous traversons tous les jours, les Communes du Plateau qui sont dans le PNR, les Communes classées en zone de montagne, la loi littoral à Royère de Vassivière, c'est totalement différent de ce qui peut se passer à Ahun ou à Bourgneuf. Toutes ces différences, il faut qu'on les prenne en compte, bien évidemment. Bien évidemment, il nous faudra aussi travailler sur la compétence eau, sur l'urbanisme, ces sujets-là font partie intégrante de nos missions. Il nous faudra bien évidemment continuer dans les RAM, continuer avec la crèche d'Ahun, continuer avec les accueils de loisirs, de les développer si possible, faire en sorte que toute la population de la Communauté de communes puisse en profiter normalement. Mais notre souhait c'est surtout que la population ne continue pas à diminuer, que l'activité économique se développe et nous aurons vraiment à cœur de faire en sorte que ce soit un point central, essentiel de notre programme. Il faut que les artisans, les commerçants, les agriculteurs de notre territoire trouvent des successeurs, que de nouveaux puissent s'installer, que des nouveaux modes de travail se mettent en place sur le territoire. C'est à discuter entre les Maires, entre toutes les personnes de bonne volonté de la Communauté de communes de façon à faire avancer ces tâches. Je ne vais pas monopoliser le temps plus longtemps. ».

Le Président-Doyen précise à M. LAROCHE qu'il dispose encore d'une minute et 30 secondes de temps de paroles. M. LAROCHE renonce à s'exprimer davantage précisant que l'ordre du jour de la réunion est très chargé.

Nicolas DERIEUX souhaite poser des questions aux candidats. Le Président-Doyen répond que ce n'est pas prévu. M. DERIEUX demande la possibilité de poser des questions aux candidats considérant l'importance de l'élection en question. Le Président-Doyen déclare que la réglementation ne prévoit pas de séance de questions-réponses. M. DERIEUX demande à connaître le texte de loi qui empêche de poser des questions.

En l'absence de réponse du Président-Doyen, M. DERIEUX demande à M. LAROCHE de présenter l'équipe avec qui il travaillerait s'il était élu.

M. LAROCHE répond que certaines personnes de son équipe craignent de n'être pas élues s'il renseigne la composition de son équipe en amont du vote, il ajoute donc que c'est assez délicat pour lui de donner des noms. Nicolas DERIEUX rappelle que M. LAROCHE a indiqué ne pas travailler seul mais en équipe dans sa déclaration de candidature et considère qu'il n'est donc pas question de voter pour lui seul et qu'il est important de connaître la composition de l'équipe.

La question de la composition de l'équipe est posée à Sylvain GAUDY.

M. GAUDY précise avoir contacté des personnes qui ont des capacités, des qualités, dans les domaines qu'il a présentés dans sa déclaration de candidature. Il indique avoir créé les Vice-Présidences non pas en fonction des personnes mais en fonction des compétences de la Communauté de communes. Voici la liste des candidats qu'il souhaite proposer :

1^{ère} Vice-Présidence « Finances et Administration générale » : Martine LAPORTE, Maire de Vidallat

2^{ème} Vice-Présidence « Ressources humaines » : Franck SIMON-CHAUTEMPS, Maire d'Auriat

3^{ème} Vice-Présidence « Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie » : Thierry COTICHE, Maire d'Ahun

4^{ème} Vice-Présidence « Développement économique et des énergies renouvelables » : Michelle SUCHAUD, Adjointe au Maire de Bourgneuf

5^{ème} Vice-Présidence : « Eau potable, l'Assainissement et le Cadre environnemental » : Thierry GAILLARD, Maire de Sardent

6^{ème} Vice-Présidence : « Enfance-Jeunesse, Culture et Vie associative, Santé » : Jean-Yves GRENOUILLET, Maire de Saint-Hilaire-le-Château

7^{ème} Vice-Présidence : « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (CTDMA) - Economie circulaire » : Patrick AUBERT, Adjoint au Maire de Fransèches.

M. LAROCHE souhaite répondre pour renseigner la composition de son équipe après une rapide concertation avec ses membres :

1^{ère} Vice-Présidence « Vie économique et Finances » : Dominique BERTELOOT, Maire de Maisonnisses

2^{ème} Vice-Présidence « Cohérence territoriale et aménagement du cadre de vie » : Thierry COTICHE

3^{ème} Vice-Présidence « Ressources humaines » : Jean-Pierre DUGAY

4^{ème} Vice-Présidence « Aménagement de l'espace et de l'Environnement » : Alain CALOMINE, Maire de Saint-Junien-La-Bregère

5^{ème} Vice-Présidence « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » : Jean-Michel PAMIES, Maire de Saint-Martin-Sainte-Catherine.

6^{ème} Vice-Présidence : Le candidat a demandé de ne pas dévoiler son nom.

7^{ème} Vice-Présidence : Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, de Bourganeuf.

Thierry COTICHE demande la parole. Il tient à préciser qu'il a travaillé avec l'équipe de Sylvain GAUDY et que c'est ce qu'il a déclaré lorsqu'il a été approché par M. LAROCHE. En toute transparence, il tient à préciser que si M. LAROCHE était élu, il était prêt à travailler avec lui pour défendre les thématiques qui lui tiennent à cœur, ainsi qu'à sa propre équipe.

Le Président-Doyen met fin aux interventions.

Pour constituer le bureau de vote, M. RABETEAU invite M. DERIEUX à le rejoindre en tant qu'assesseur. M. DERIEUX ne souhaite pas assurer ces fonctions tant qu'il n'a pas eu l'opportunité de poser davantage de questions aux candidats.

Le Président-Doyen propose alors 2 assesseurs, Mme POITOU-LE BIHAN Delphine et M. BUSSIÈRE Jean-Claude. En l'absence d'opposition du Conseil, Mme POITOU-LE BIHAN et M. BUSSIÈRE acceptent ces fonctions.

Le Président-Doyen rappelle que le Président est élu au scrutin secret, uninominal, à trois tours. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

S'agissant d'un scrutin secret, des bulletins sont disposés sur une table à proximité des isolements. Les Conseillers doivent utiliser leur propre stylo en raison des contraintes sanitaires. Chaque Conseiller appelé à voter et devra se munir d'1, 2, ou 3 bulletins de vote en fonction des procurations détenues.

M. RABETEAU appelle les élus à voter par ordre alphabétique des Communes
(61 présents - 64 votants)

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 64

Votes en faveur de Sylvain GAUDY : 37

Votes en faveur de Michel LAROCHE : 22

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le Président-Doyen déclare les résultats.
Sylvain GAUDY est élu Président de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, il prend immédiatement ses fonctions.

Le Président nouvellement élu remercie les élus pour leur confiance et espère que le travail pourra se faire en bonne intelligence et en toute concertation. Il ajoute que la communication sera de mise, tel que ce fut le cas pendant 3 ans. Il souhaite en garantir la continuité. M. Le Président précise que les élus qui n'ont pas voté pour lui seront associés et que tous se doivent d'être unis pour développer le territoire. Il y aura des divergences de points de vue, c'est essentiel pour la démocratie dans une structure telle qu'une Communauté de communes.

2. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES EVENTUELS AUTRES MEMBRES DU BUREAU (Délibération n°2020-07-02)

Référence juridique : article L.5211-10 du CGCT.

Le Président rappelle que conformément à sa présentation exposée lors de sa déclaration de candidature, il propose que le Bureau communautaire soit composé de 7 Vice-Présidents.

Il invite ceux qui le souhaitent à prendre la parole.

Joël ROYERE souhaite connaître la raison pour laquelle le nombre de Vice-Président proposé est inférieur au mandat précédent.

M. Le Président précise qu'il s'agit de mettre en place une équipe structurée et structurante avec une vision globale dans chaque délégation envisagée. Il en profite pour rappeler les enjeux inhérents à chaque Vice-Présidence.

En tant que Président, il conserve l'accueil et l'attractivité, les relations Communes-Communauté de communes, ainsi que la Communication.

Une suspension de séance est demandée par Régis RIGAUD afin de se concerter avec les élus absents lui ayant donné pouvoir de voter en leur nom.

Joël LAINE souhaite connaître la proposition du Président concernant l'indemnisation des Vice-Présidents. M. le Président précise que les propositions seront débattues ultérieurement.

M. Le Président accorde une suspension séance de 18h25 à 18h38.

M. Le Président propose d'avoir recours au scrutin ordinaire pour fixer le nombre de Vice-Présidents et des éventuels autres membres du bureau.

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

→ Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer la composition du Bureau à 7 Vice-Présidents. (61 présents - 64 votants)

3. ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES EVENTUELS AUTRES MEMBRES DU BUREAU (Délibérations n°2020-07-03)

Référence juridique : article L.5211-2 du CGCT.

© Election du 1^{er} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats à la 1^{ère} Vice-Présidence « Finances et Administration générale » à se déclarer.

Martine LAPORTE est candidate. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, M. Le Président appelle les élus à voter par ordre alphabétique des Communes (61 présents - 64 votants)

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 64

Votes en faveur de Martine LAPORTE : 37

Bulletins blancs : 25

Bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, M. Le Président déclare les résultats.

Martine LAPORTE est élue 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

© Election du 2^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats à la 2^{ème} Vice-Présidence « Ressources humaines » à se déclarer.

Franck SIMON-CHAUTEMPS est candidat. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, M. Le Président appelle les élus à voter par ordre alphabétique des Communes (61 présents - 64 votants)

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 64

Votes en faveur de Franck SIMON-CHAUTEMPS : 38

Bulletins blancs : 26

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, M. Le Président déclare les résultats.

Franck SIMON-CHAUTEMPS est élu 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

⑤ Election du 3^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats à la 3^{ème} Vice-Présidence « Aménagement du cadre de vie - Urbanisme, Habitat, Bâti-logements-espaces verts, Numérique » à se déclarer. Thierry COTICHE est candidat. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, M. Le Président appelle les élus à voter par ordre alphabétique des Communes (61 présents - 64 votants)

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

Les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 64

Votes en faveur de Thierry COTICHE : 29

Votes en faveur de Joseph LEHERICY : 1

Votes en faveur de Patrick PACAUD : 1

Bulletins blancs : 32

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

A l'issue du 1er tour de scrutin, M. Le Président déclare les résultats.

Thierry COTICHE est élu 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

⑤ Election du 4^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats à la 4^{ème} Vice-Présidence « Développement de l'économie et des énergies renouvelables - Economie locale, Tourisme, Industrie » à se déclarer.

Sont candidates Michelle SUCHAUD et Delphine POITOU-LE BIHAN.

La parole est accordée aux candidates pour se présenter, avec un temps équitable.

Avant qu'il ne soit procédé à l'élection du 4^{ème} Vice-Président, MME POITOU-LE BIHAN étant candidate, elle est remplacée par Martine LAPORTE dans ses fonctions d'assesseur.

Michelle SUCHAUD précise qu'elle est candidate par envie de voir se développer le territoire de la Communauté de communes. Evidemment le territoire manque d'entreprises, d'emploi mais c'est aux élus d'en trouver les raisons et d'en tirer les conséquences par une approche au plus près du territoire. Elle ajoute que si les élus lui accordent leur confiance, elle constituera des groupes de travail autour de référents. Les travaux seront présentés en bureau avec l'approche technique nécessaire avant d'être débattus devant le Conseil communautaire. Cette démarche initiée avec le Président permet davantage d'implication au sein du projet de territoire qui doit être porté par l'ensemble des élus. Elle estime qu'un plus sur une Commune n'est pas forcément un moins sur une autre commune. Le monde traverse une grave crise sanitaire, le pays est impacté par une pandémie ayant de lourdes conséquences sanitaires, humaines et économique. La Communauté de communes peut devenir un espace d'accueil et de développement avec des perspectives d'avenir encourageantes. C'est un défi qu'elle souhaite relever avec l'ensemble des élus.

La parole est donnée à Delphine POITOU-LE BIHAN pour un temps égal.

Delphine POITOU-LE BIHAN déclare que le territoire a beaucoup de valeurs dans le domaine du tourisme est qu'il s'agit d'un atout à exploiter. Le contexte sanitaire actuel pousse les gens à se rendre sur le territoire et il est urgent de réagir concernant les entreprises et le tourisme. Elle

rappelle être très investie dans le secteur du tourisme et ajoute que sa candidature s'inscrit dans la continuité et la volonté d'inciter les entreprises à s'installer et le tissu économique local à se maintenir. Considérant le contexte actuel et les difficultés rencontrées, la Communauté de communes doit être capable de les soutenir, par un travail d'équipe pour aller au plus proche des acteurs du territoire.

Joël LAINE souhaite connaître la position des candidates sur le sujet des énergies renouvelables.

Michelle SUCHAUD précise qu'un référent compétent s'impose pour connaître les projets sur le terrain et faire avancer les dossiers s'il y en a.

Delphine POITOU-LE BIHAN a conscience de l'importance de cette thématique et précise qu'il ne s'agit pas d'un avis personnel mais de faire porter une position par l'ensemble des élus de la Communauté de communes. Elle insiste sur la nécessité d'être entourée par des professionnels sur le sujet.

M. Le Président appelle les élus à voter par ordre alphabétique des Communes.
(61 présents - 64 votants)

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

Les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 64

Votes en faveur de Michelle SUCHAUD : 32

Votes en faveur de Delphine POITOU-LE BIHAN : 21

Votes en faveur de Patrick PACAUD : 1

Bulletins blancs : 9

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

A l'issue du 1er tour de scrutin, M. Le Président déclare les résultats.

Michelle SUCHAUD est élu 4^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Karine GARGUEL quitte la séance après le vote, à 19h53 en donnant pouvoir à Clément BENABDELMALEK portant le nombre de Conseillers physiquement présents à 60 et le nombre de votants à 64.

© Election du 5^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats à la 5^{ème} Vice-Présidence « Eau, Assainissement, Cadre environnemental » à se déclarer.

Sont candidats Thierry GAILLARD et Joël LAINE.

La parole est accordée aux candidats pour se présenter, avec un temps équitable.

Joël LAINE indique qu'il est Maire de Saint-Hilaire-La-Plaine depuis 2014, renouvelé en 2020. Il précise qu'il était contre le redécoupage intercommunal intervenu en 2017 puisque selon lui non pertinent pour maintenir la proximité et garantir l'efficacité des intercommunalités. Il rappelle que la fusion a entraîné le départ de 3 Communes (Saint-Yrieix-les-Bois, Peyrabout et Mazeirat), qui ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret. Il souligne avoir été présent à presque

toutes les réunions du Conseil communautaire et des Commissions au sein desquelles il a siégé depuis la fusion, ainsi qu'au Département dans le cadre de la préparation du Schéma d'alimentation en eau potable. Il se dit particulièrement motivé par la défense de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le maintien de la biodiversité, le cycle de l'eau. Il précise que la compétence Eau potable va avoir un enjeu crucial et qu'il s'agit d'un sujet très complexe, considérant la vétusté du réseau. Il précise être Président du syndicat d'alimentation en eau potable de La Saunière.

Thierry GAILLARD précise être Maire de Sardent depuis 2006, renouvelé en 2020 et Vice-Président du Conseil départemental. Depuis 2015 l'eau fait partie de ses attributions au Département. La compétence concerne également les milieux aquatiques, les zones humides. Il travaille sur le Schéma départemental d'alimentation en eau potable depuis 2015 et a récupéré la gestion du dossier en juin 2020. Il précise qu'il s'agit d'un sujet très compliqué puisque la ressource n'est pas inépuisable. L'assainissement est également un volet indissociable de cette compétence. Il souhaite faire du Schéma départemental un réel outil d'aide à la décision et privilégier une approche de bassin, l'eau n'ayant pas de frontières administratives. L'ensemble des populations doivent avoir accès à un réseau de qualité et en quantité suffisante. Il rappelle que la richesse en eau du territoire est une force. M. GAILLARD conclut en précisant qu'il est Président de la commission géographique Creuse Amont depuis février 2020.

Jean-Pierre DUGAY se dit très interpellé par la candidature de M. GAILLARD. Il estime qu'il est important de rapporter aux Conseillers l'absence de M. GAILLARD aux Conseils communautaires et au sein des Commissions depuis 2017 alors que son expertise aurait pu servir le territoire. M. GAILLARD déclare ne pas souhaiter rentrer dans ce débat et remercie M. DUGAY pour son intervention.

M. Le Président appelle les élus à voter par ordre alphabétique des Communes.
(60 présents - 64 votants)

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

Les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 64
Votes en faveur de Thierry GAILLARD : 28
Votes en faveur de Joël LAINE : 22
Votes en faveur de Patrick PACAUD : 3
Bulletins blancs : 8
Bulletins nuls : 3
Suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 27

A l'issue du 1er tour de scrutin, M. Le Président déclare les résultats.

Thierry GAILLARD est élu 5^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Christine SALADIN quitte la séance après le vote, à 20h24 en donnant pouvoir à Joël ROYERE portant le nombre de Conseillers physiquement présents à 59 et le nombre de votants à 64.

© Election du 6^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats à la 6^{ème} Vice-Présidence « Enfance-jeunesse, Culture et Vie associative, Santé » à se déclarer.

Sont candidats Jean-Yves GRENOUILLET, Dominique BERTELOOT et Liliane SPRINGER.

La parole est accordée aux candidats pour se présenter, avec un temps équitable.

Liliane SPRINGER indique qu'elle est adjointe au Maire à Bosmoreau-les-Mines depuis 1995 et qu'elle était Vice-Présidente pendant 2 mandats sur la thématique de la Culture. Elle souhaite que le travail mené sur l'ensemble du territoire ne soit pas oublié, notamment les spectacles itinérants, les salles culturelles et les résidences d'artistes. Sa candidature s'inscrit dans la continuité. La Culture a souffert de la situation sanitaire, la saison culturelle de la Communauté de communes a dû être interrompue et il sera nécessaire de trouver d'autres actions si la situation venait à perdurer. Elle rappelle l'existence d'un cinéma de qualité sur le territoire intercommunal.

Dominique BERTELOOT, Maire de Maisonnisses, souhaite mettre en avant la technicité qu'il peut apporter à cette délégation grâce à son expérience personnelle et professionnelle en tant que Haut Fonctionnaire de l'Education Nationale. Il est un fervent défenseur de la culture et très actif dans la vie associative depuis l'âge de 14 ans et organisateur d'un festival de poésie en Creuse. Il insiste sur la nécessité de penser local, proximité et accès à tous pour implanter ces services. Il précise préférer être battu en exprimant ses convictions plutôt que battu en laissant croire qu'il se présenterait exclusivement sur les Vice-Présidences relatives à ces questions. Il constate que depuis le début des élections des Vice-Présidents, seuls les élus proposés par M. GAUDY ont été élus. Il estime qu'il faut des gens pour poser des questions, alimenter les débats, exprimer des désaccords et c'est pourquoi il se présente également.

Jean-Yves GRENOUILLET, Maire de Saint-Hilaire-le-Château précise qu'il était Vice-Président en charge des services à la personne depuis 2017. Il indique être bientôt retraité et disposer du temps nécessaire pour travailler sur la reprise de la compétence Enfance-Jeunesse à l'ensemble du territoire. Il estime qu'aujourd'hui le RAM représente la vitrine du service Enfance-Jeunesse. M. GRENOUILLET ajoute que le lien avec le monde associatif, la culture et l'Enfance-Jeunesse est puissant et précise que l'implication des services n'a pas de frontière. Il estime que le mode associatif démontre son potentiel tout au long de nos vies et il doit être préservé et reconnu. Enfin, M. GRENOUILLET souhaite rendre hommage aux services réquisitionnés pendant la crise sanitaire pour accueillir les enfants des personnels soignants. Il salue leur efficacité et leur implication et tient à les remercier.

M. Le Président appelle les élus à voter par ordre alphabétique des Communes.

(59 présents - 64 votants)

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

Les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 64

Votes en faveur de Jean-Yves GRENOUILLET : 28

Votes en faveur de Liliane SPRINGER : 15

Votes en faveur de Dominique BERTELOOT : 18

Votes en faveur de Jean-Bernard LEGROS : 1

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

A l'issue du 1er tour de scrutin, M. Le Président déclare les résultats. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

M. BERTELOOT demande une interruption de séance. M. Le Président autorise une interruption de séance de 21h00 à 21h07.

Alain FINI et Jacques MALIVERT quittent la séance à 20h50, portant le nombre de Conseillers physiquement présents à 57 et le nombre de votants à 64. Alain FINI donne pouvoir à Alain BOSLE et Jacques MALIVERT donne pouvoir à Annick LAGRAVE.

M. BERTELOOT déclare s'être entretenu avec Mme SPRINGER. Après s'être assuré qu'elle saurait représenter une voix d'opposition et retranscrire les questions du groupe au sein du Bureau communautaire, M. BERTELOOT souhaite retirer sa candidature au profit de celle de Liliane SPRINGER.

Il est procédé au second tour de scrutin pour l'élection du 6^{ème} Vice-Président.
M. Le Président appelle les élus à voter par ordre alphabétique des Communes.
(57 présents - 64 votants)

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

Les résultats du 2^{ème} tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 64

Votes en faveur de Jean-Yves GRENOUILLET : 31

Votes en faveur de Liliane SPRINGER : 29

Votes en faveur de Dominique BERTELOOT : 1

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

A l'issue du 2^{ème} tour de scrutin, M. Le Président déclare les résultats.

Jean-Yves GRENOUILLET est élu 6^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

A l'issue du vote, Jacques MALIVERT rejoint la séance à 21h20 annulant le pouvoir donné à Annick LAGRAVE (58 présents - 64 votants)

© Election du 7^{ème} Vice-Président :

M. Le Président invite les candidats à la 7^{ème} Vice-Présidence « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés - Economie circulaire (CTDMA-EC) » à se déclarer.

Patrick AUBERT est candidat. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, M. Le Président appelle les élus à voter par ordre alphabétique des Communes.

(58 présents - 64 votants)

Les assesseurs procèdent ensuite au dépouillement.

Les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 64

Votes en faveur de Patrick AUBERT : 35

Votes en faveur de Patrick PACAUD : 1
Votes en faveur de Jean-Bernard LEGROS : 1
Votes en faveur de Joseph LEHERICY : 1
Votes en faveur de Liliane SPRINGER : 1
Votes en faveur de Jacques MALIVERT : 1
Votes en faveur de Joël ROYERE : 1
Votes en faveur de Dominique BOURDEIX : 1
Bulletins blancs : 22
Suffrages exprimés : 42
Majorité absolue : 22

A l'issue du 1er tour de scrutin, M. Le Président déclare les résultats.

Patrick AUBERT est élu 7^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Immédiatement après les élections le Président donne lecture de la charte de l'élu local. Un exemplaire de ladite charte et des dispositions associées du CGCT a été distribué à chaque Conseiller (articles L.5211-6 et L.1111-1-1 du CGCT).

4. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PENDANT LA PERIODE D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

-Référence juridique : article 1.II de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

Les décisions prises en concertation avec les membres de la cellule de crise constituée afin d'assurer la continuité des services intercommunaux pendant la période d'état d'urgence sanitaire sont présentées par le Président.

1. Décision n°2020-02 : fermeture au public des locaux intercommunaux
2. Décision n°2020-03 : constitution d'une cellule de crise visant à assurer la continuité des activités de la communauté de communes pour faire face à l'épidémie de covid-19
3. décision n°2020-04 : validation du plan de continuité des activités de la communauté de communes pour faire face à l'épidémie de covid-19
4. Décision n°2020-05 : annulation du décompte des jours de congés pris sur la période de confinement du 16 mars au 10 mai 2020
5. Décision n°2020-06 : mise en place du travail à distance pour assurer la continuité des missions inscrites au PCA pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
6. Décision n°2020-07 : annulation de la facturation et des demandes de paiement pour les entreprises, professionnels de santé, associations pour le mois de mars 2020 et suspension pour les mois d'avril et mai 2020
7. Décision n°2020-08 : suspension de la facturation des usagers du service public d'assainissement non collectif du 17 mars au 17 mai 2020
8. Décision n°2020-09 : réalisation d'un achat groupe de matériels sanitaires pour la communauté de communes, ses communes membres et les professionnels du territoire
9. Décision n°2020-10 : réouverture de la déchèterie intercommunale pour accès aux professionnels installés sur les 27 communes relevant du service en régie
10. Décision n°2020-11 : modalités de dédommagement pour les spectacles de la saison culturelle 2019-2020 annulés et non reportables en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

11. Décision n°2020-12 : report de la date des ordres de services pour les lots n°2, 3 et 5 du marché de travaux n°2018-24 "réalisation de la scénographie et de la signalétique pour la zone d'exposition permanente du centre de la pierre et du parcours de découverte dans le village de Masgot à Fransèches"
12. Décision n°2020-13b : décision d'affermir la tranche optionnelle des marchés d'honoraires de l'opération de construction d'un atelier-relais sur la zone d'activités intercommunale d'Ahun et de lancer la consultation du marché de travaux
13. Décision n°2020-14 : refus de placer d'office les agents de la communauté de communes (fonctionnaires ou contractuels) en RTT et/ou en congés annuels durant la crise sanitaire par proposition de l'ordonnance 2020-430 relative à la prise de jours de RTT ou de congés dans la fonction publique d'état et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire
14. Décision n°2020-15 : signature d'une convention de partenariat avec la résidence internationale d'artistes la Métive pour l'organisation d'une "tournée d'humanité" dans les EHPAD du territoire intercommunal
15. Décision n°2020-16 : réouverture de la déchèterie intercommunale pour accès aux particuliers résidant sur les 27 communes relevant du service en régie
16. Décision n°2020-17 : décision modifiant les modalités d'accès à la déchetterie intercommunale et la collecte des déchets ménagers et assimilés
17. Décision n°2020-18 : réalisation d'un diagnostic de sûreté de la digue de l'étang-tourbière de Prugnolas et définition des options d'intervention
18. Décision n°2020-19 : approbation de l'avant-projet définitif (APD) et du plan de financement prévisionnel du projet d'atelier-relais avec la SAS ACCI Creuse sur la zone d'activités intercommunale d'Ahun
19. Décision n°2020-20 : approbation du projet et du plan de financement de l'entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire
20. Décision n°2020-21 : décision relative à l'ouverture du musée Martin Nadaud à Soubrebost pour la saison estivale 2020
21. Décision n°2020-22 : prolongation de la convention d'occupation temporaire du centre de la pierre par l'association les Amis de la Pierre de Masgot jusqu'au 31 décembre 2020
22. Décision n°2020-23 : attribution du marché 2020-04 relatif à l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « tourbière de l'étang du Bourdeau » sur la période 2020-2022
23. Décision n°2020-24 : signature d'une convention cadre avec l'état relative à la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « tourbière de l'étang du Bourdeau » sur la période 2020-2022 - validation du plan de financement, du choix du prestataire retenu, et du dépôt d'une demande de subvention
24. Décision n°2020-25 : participation au stock de solidarité départemental de masques chirurgicaux
25. Décision n°2020-26 : signature d'un avenant au contrat Boost'ter
26. Décision n°2020-27 : décision du président de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest de définir, financer et mettre en œuvre un fonds d'urgence intercommunal d'aides individuelles directes aux entreprises impactées par l'épidémie de covid-19
27. Décision n°2020-28 : attribution du marché public de travaux n°2020-13 relatif à la construction d'un bâtiment artisanal sur la zone d'activités intercommunale d'Ahun
28. Décision n°2020-29 : entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire - attribution des lots 1 et 3 du marché 2020-10
29. Décision n°2020-30 : entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire - plan de financement
30. Décision n°2020-31 : décision présentant le fonctionnement aménagé des services enfance jeunesse pendant les mois de juillet et août 2020

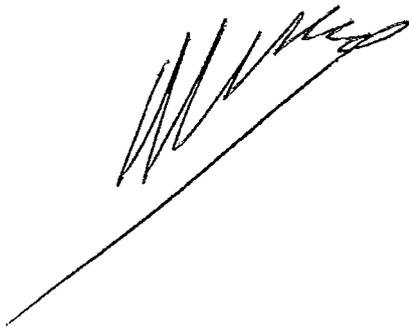
31. Décision n°2020-32 : décision modificative n°1 au budget annexe du SPANC
32. Décision n°2020-33 : décision modificative n°1 au budget annexe des ordures ménagères
33. Décision n°2020-34 : pertes sur créances irrécouvrables du budget annexe SPANC : admissions en non-valeur
34. Décision n°2020-35 : pertes sur créances irrécouvrables du budget principal : admissions en non-valeur
35. Décision n°2020-36 : décision modificative n°1 au budget principal 2020

Suite à une interrogation de Mme Monique CAILLAUD, Maire de Thauron, M. Le Président apporte des précisions sur le contrat Boos'ter.

A l'issue de cette présentation, M. Le Président propose de clore la séance et de reporter la suite de l'ordre du jour à la prochaine séance.

La séance est levée à 22h05.

Pierre-Marie NOURRISSEAU,
Le Secrétaire.



Sylvain GAUDY,
Le Président.

